

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 1 de 21

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1 Identificateur du produit:

Nom commercial: G 226

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la substance/du mélange: Durcisseur pour résine polyuréthane à couler.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur : Obeeliks bvba
Tolstraat 73
2000 Anvers
Belgique
Tel: +32 3 289 00 56
Website: www.obeeliks.com
E-mail: info@obeeliks.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence: Orfila (INRS): +33 1 4542 5959

SECTION 2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 tel que modifié:

Dangers pour la santé:

Résumé des dangers:

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1	H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité, Catégorie 2	H351: Susceptible de provoquer le cancer.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration, Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes de danger:

Signal de danger:



Danger

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 2 de 21

Mentions de danger:

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Prévention:

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE
- 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane
- MDI modified with tripropylene glycol
- bis(isopropyl)naphtalène

Etiquetage supplémentaire:

EUH204. Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Informations générales:

Nature chimique : Polyether/polyester polyol based mixture

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
--------------	---	--	----------------------

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 3 de 21

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE	25686-28-6	Acute Tox.4; H332 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Resp. Sens.1; H334 Skin Sens.1; H317 Carc.2; H351 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373	>= 30 - < 50
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8 202-966-0 01-2119457014-47	Acute Tox.4; H332 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Resp. Sens.1; H334 Skin Sens.1; H317 Carc.2; H351 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373	>= 20 - < 25
MDI modified with tripropylene glycol	75880-28-3 01-2119485612-35	Acute Tox.4; H332 Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Resp. Sens.1; H334 Skin Sens.1; H317 Carc.2; H351 STOT SE3; H335 STOT RE2; H373	>= 12,5 - < 20
Bis(isopropyl)naphthalène	38640-62-9 254-052-6	Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic1; H410	>= 12,5 - < 20
terphényle hydrogéné	61788-32-7 262-967-7	Aquatic Chronic2; H411	>= 10 - < 12,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours:

Général:

Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

Amener la victime à l'air libre.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.

En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 4 de 21

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Ingestion:

Garder tranquille.

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Symptômes :

Difficultés respiratoires

Lacrimation

Rougeur

Irritation

4.3 Indication de l'attention médicale immédiate et du traitement spécial requis:

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Dioxyde de carbone (CO₂)

Mousse

Sable

Agents d'extinction inoffensifs pour les raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: oxydes d'azote

La pression dans des conteneurs étanches peut augmenter sous l'influence de la chaleur.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers:

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Précautions individuelles :

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

Prévenir les autorités compétentes en cas de fuite du gaz ou en cas de pénétration dans des cours d'eau, le sol ou la canalisation.

6.2 Précautions pour l'environnement:

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Méthodes de nettoyage :

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger de la substance ou du mélange:

Conseils pour une manipulation sans danger:

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène :

Veiller à une ventilation adéquate. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris des produits incompatibles:

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs :

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 6 de 21

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines, des alcools et de l'eau.

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Humidité :

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

Autres données:

Stable à température et pression ambiantes normales.

7.3 Utilisation finale spécifique:

Utilisation(s) particulière(s) :

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
4,4'-diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	VLE 8 hr	0,005 ppm 0,052 mg/m ³	BE OEL
terphényle hydrogéné	61788-32-7	VLE 8 hr	0,5 ppm 5 mg/m ³	BE OEL
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	VLE 8 hr	200 mg/m ³	BE OEL
Information supplémentaire	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 50 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 0,1 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 28,7 mg/cm²

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 0,1 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 0,05 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 0,05 mg/m³

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 50 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 28,7 mg/cm²

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 0,1 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 0,1 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,05 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,05 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 25 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 0,05 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques

Valeur: 20 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 17,2 mg/cm²

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux

Valeur: 0,05 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,025 mg/m³

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,025 mg/m³

bis(isopropyl)naphtalène

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2,1 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 2,1 mg/kg

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 4,3 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 7,4 mg/m³

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 30 mg/m³

terphényle hydrogéné

Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Valeur: 0,2 mg/cm²

Utilisation finale: Travailleurs

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 9 de 21

Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 46,3 mg/kg
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 83,8 mg/m³
Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 8,38 mg/m³
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 0,3 mg/kg
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 0,12 mg/cm²
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 27,8 mg/kg
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux
Valeur: 25 mg/m³
Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 2,5 mg/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE

Eau douce

Valeur: > 1 mg/l

Eau de mer

Valeur: > 0,1 mg/l

Sol

Valeur: > 1 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: > 1 mg/l

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Eau douce

Valeur: > 1 mg/l

Eau de mer

Valeur: > 0,1 mg/l

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 10 de 21

Sol

Valeur: 1 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: > 1 mg/l

bis(isopropyl)naphtalène

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 0,15 mg/l

Eau douce

Valeur: 0,00026 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,000026 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 0,94 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,094 mg/kg

Sol

Valeur: 0,19 mg/kg

terphényle hydrogéné

Eau douce

Valeur: 0,0001 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,00001 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 3,16 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,316 mg/kg

Sol

Valeur: 0,631 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 10,3 mg/l

Intermittent releases

Valeur: 0,001 mg/l

8.2 Contrôles d'exposition:

Mesures d'ordre technique :

Vitesse minimum recommandée pour l'extraction d'air
ventilation efficace dans toutes les zones de traitement

Système efficace de ventilation par aspiration

S'assurer que l'air extrait ne peut pas être refoulé vers le poste de travail par le système de ventilation.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux:

Ne pas porter de lentilles de contact.

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Protection des mains:

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 11 de 21

Matériel de gant:

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Protection de la peau et du corps:

Vêtement de protection

Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ceci peut être réalisé soit par une bonne extraction générale de l'air soit, si les conditions sont réunies, par une aspiration à la source.

Mesures de protection :

Éviter le contact avec la peau.

Porter un équipement de protection adéquat.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base:

Informations générales

Prévenir:

Forme:	liquide
Couleur:	jaune claire
Odeur:	de moisi
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Non déterminé.
Point de fusion / point de congélation:	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 200 ° C.
Point d'éclair:	200 ° C
Taux d'évaporation :	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure :	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure :	Non applicable
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité de vapeur relative :	non déterminé
Densité :	1,11 g/cm ³ (25 °C)
Masse volumique apparente :	non déterminé
Solubilité(s)	
Solubilité dans d'autres solvants :	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau :	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Non applicable
Décomposition thermique :	Méthode: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique :	55-95 mPa.s (25 °C)
Viscosité, cinématique :	non déterminé
Propriétés explosives :	Non applicable

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 12 de 21

Propriétés comburantes :

Non applicable

9.2 Autres informations:

Tension superficielle :

non déterminé

Point de sublimation :

Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

10.2 Stabilité chimique:

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Réactions dangereuses possibles:

Réactions dangereuses : Réagit violemment au contact de l'eau.

La formation de CO₂ dans les récipients fermés entraîne une surpression et donc un risque d'éclatement.

10.4 Conditions à éviter:

Conditions à éviter : Sources directes de chaleur.

10.5 Matériaux à interaction chimique:

Matières à éviter : L'air humide

Des acides et des bases

Amines

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Produits de décomposition dangereux : La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

Stable dans des conditions normales.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : 2,03 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 9.400 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: Testé selon Annexe V de la Directive CEE 67/548.

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 13 de 21

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 1,5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

bis(isopropyl)naphtalène:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,64 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

terphényle hydrogéné:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 10.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Corrosion cutanée / irritation cutanée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritation de la peau

BPL: oui

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui

bis(isopropyl)naphtalène:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 14 de 21

terphényle hydrogéné:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

BPL: oui

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

bis(isopropyl)naphtalène:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

BPL: oui

Sensibilisation des voies respiratoires / peau

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE:

Type de Test: Test de Maximalisation

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL: oui

Espèce: Rat

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

BPL: oui

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Type de Test: Test de Buehler

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL: oui

bis(isopropyl)naphtalène:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL: oui

Mutagénicité dans les cellules germinales

Composants:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Espèce utilisée pour le test: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce utilisée pour le test: Rat (mâle)

Voie d'application: Inhalation

Durée d'exposition: 3x1 h/ day over 3 weeks

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes, Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes

Cancérogénicité

Composants:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce: Rat, (mâle et femelle)

Durée d'exposition: 2 hrs

Dose: 0 - 0,2 - 1 - 6 mg/m³

Fréquence du traitement: 6 hours/ day, 5 days/ week

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Cancérogénicité – Evaluation : Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

Toxicité pour la reproduction

Composants:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Inhalation

Dose: 0 - 1 - 4 - 12 mg/m³

12 mg/m³

4 mg/m³

Nombre d'expositions: 6 hours/day

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction – Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Non applicable

Composants:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Voies respiratoires
Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Voies d'exposition: Inhalation
Organes cibles: Voies respiratoires
Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Composants:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Espèce: Rat, mâle et femelle
NOAEL: 0,2 mg/m³
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 2 hrs
Nombre d'expositions: 6 hours/ day, 5 days/ week
Dose: 0 - 0,2 - 1 - 6 mg/m³
Méthode: OCDE ligne directrice 453
Organes cibles: Poumons, Paroi nasale

Toxicité par aspiration

Composants:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

DIPHENYLMETHANE DIISOCYANATE:

Toxicité pour les algues : CE50r (Scenedesmus subspicatus): > 1.640 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: > 10 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 17 de 21

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: semi-static test

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

4,4'-diisocyanate de diphenylméthane:

Toxicité pour les algues : CE50r (Scenedesmus subspicatus): > 1.640 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

bis(isopropyl)naphtalène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 0,5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,013 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Type de Test: semi-static test

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

terphényle hydrogéné:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1,34 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

12.2 Persistance et dégradabilité:

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

bis(isopropyl)naphtalène:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: Difficilement biodégradable.

Méthode: OCDE ligne directrice 310

BPL: oui

12.3 Bioaccumulation:

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 18 de 21

Composants:

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Durée d'exposition: 28 d

Concentration: 0,00008 mg/l

Facteur de bioconcentration (FBC): 200

Méthode: OCDE ligne directrice 305

BPL: oui

bis(isopropyl)naphtalène:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)

Facteur de bioconcentration (FBC): > 500

Méthode: OCDE ligne directrice 305

BPL: oui

terphényle hydrogéné:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 6,5

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: oui

12.4 Mobilité dans le sol:

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets nocifs:

Produit:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Produit: En accord avec les réglementations locales et nationales.

Le récipient vide est dangereux.

Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Ne pas mélanger les flux de déchets lors de la collecte.

Emballages contaminés: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/IMDG/IATA: UN 3082

14.2 Nom d'expédition conforme aux règlements types des Nations Unies

ADR/IMDG/IATA: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy resin)

14.3 Classe (s) de danger pour le transport

ADR/IMDG/IATA 9

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 19 de 21

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN

Groupe d'emballage

Code de classification:

Numéro d'identification du danger :

Etiquettes :

Remarques :

III

M6

90

9

ADR: These substances when carried in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 l or less for liquids or having a net mass per single or inner packaging of 5 kg or less for solids, are not subject to any other provisions of ADR provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.

IMDG

Groupe d'emballage :

Etiquettes :

EmS Code :

Remarques

III

9

F-A, S-F

IMDG: Marine pollutants packaged in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 l or less for liquids or having a net mass per single or inner packaging of 5 kg or less for solids are not subject to any other provisions of this Code relevant to marine pollutants provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8. In the case of marine pollutants also meeting the criteria for inclusion in another hazard class all provisions of this Code relevant to any additional hazards continue to apply.

IATA

Instructions de conditionnement (avion cargo): 964

Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964

Groupe d'emballage :

Etiquettes :

Remarques :

III

9

IATA: These substances when transported in single or combination packagings containing a net quantity per single or inner packaging of 5 L or less for liquids or having a net mass of 5 kg or less for solids, are not subject to any other provisions of these Regulations provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8.

14.5 Dangers environnementaux

ADR:

IMDG:

Oui

Marine pollutant

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 20 de 21

IATA:

n.a.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange:

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) :

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : terphényle hydrogéné

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
34	Produits dérivés du pétrole: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole Diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds	2.500 t	25.000 t

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R et des phrases H dans les sections 2 et 3:

Phrases H:

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Obeeliks bvba – FICHE DE SECURITE



Selon Directive (CE) 1907/2006, 453/2010

Date de révision: Juillet 2018

Nom du produit: G 226

Page: Page 21 de 21

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations:

Acute Tox.: Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration

Carc.: Cancérogénicité

Eye Irrit.: Irritation oculaire

Resp. Sens.: Sensibilisation respiratoire

Skin Irrit.: Irritation cutanée

Skin Sens.: Sensibilisation cutanée

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.